



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E25644

VALABLE JUSQU'AU 30/09/2024

ÉDITÉ LE 20/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1994

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Raison sociale : NEUMANN SERGE SARL

1, ANNEXE LE SCHIREL
67730 LA VANCELLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COLMAR 94B24

Siret : 393 654 751 00014

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 4027283

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 4709723004

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 4709723004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Téléphone : 03 88 57 90 83

Portable :

Site Internet :

E-mail : serge.neumann@orange.fr

Responsabilité légale :

NEUMANN SERGE GÉRANT

Fax : 03 88 57 92 32

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante) Mention RGE	23/07/2020
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	23/07/2020
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	06/07/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.